

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2008	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	La Maison de village de Chièvres et ses abords : la Maison de Cité	1.213.291,16 €	04/01/2018

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Recettes locatives	Montant annuel	6.975,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Mazout	Montant annuel	3.967,96 €
	Eau et électricité	Montant annuel	6.146,06 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Entretien du bâtiment	Montant annuel	4.011,22 €
	Frais de location	Montant annuel	486,19 €
	Assurances	Montant annuel	345,20 €
	Téléphone	Montant annuel	815,97 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	- 8.797,59 €
Réaffectation des bénéfices	Sans objet		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Réunions, accueil de l'associatif, petites festivités et événements dans la salle polyvalente Présence des bureaux du Centre culturel l'Envol, depuis la reconnaissance en Maison rurale par la Ministre Céline Tellier en 2021
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Présence conjointe de l'Envol, de la bibliothèque, de l'EPN, de l'Office du tourisme et du musée de l'aviation sur et aux alentours de la Maison de Cité, ce qui a permis d'y développer un pôle culturel, touristique et récréatif.

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2010	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Construction d'un atelier rural	561.348,05 €	20/02/2016

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Recettes locatives	Montant annuel	10.800 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Assurances	Montant annuel	154,13 €
Bénéfices⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	10.645,87 €

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Présence d'une entreprise active dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les nuisibles et également active dans la gestion différenciée via l'éco-pâturage, notamment.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	La société occupe l'atelier rural en attendant la construction de son implantation à Ladeuze.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement de l'ancienne école communale de Huissignies en maison de village	1.109.084,40 €	27/11/2020

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Recettes locatives	Montant annuel	1.800 €
	Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Énergie	Montant annuel 2.886,90 €
	Entretien du bâtiment	Montant annuel	1.067,91 €
	Assurances	Montant annuel	345,20 €

⁹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges	Montant annuel	- 2.500,01 €
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	L'espace est utilisé pour l'organisation de réunions d'associations, ainsi que par la fanfare. Les activités de l'espace jeunesse et du Patro y prennent également place de manière ponctuelle.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	L'inclusion sociale est favorisée par l'ensemble des activités qui y prennent place.

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹³	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁴
2020	2020	16/05/2023	23/03/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹⁵	14/03/2023	Nombre de présents	6 présents, 3 invités et 13 excusés
	20/03/2023		10 présents et 1 excusé
	07/09/2023		9 présents, 1 invité et 7 excusés
	19/10/2023		12 présents, 3 invités et 4 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			

¹³ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁴ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁵ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Le sujet principal des réunions organisées durant l'année 2023 a été la suite et la fin de l'élaboration du second PCDR de la Ville de Chièvres.

Les membres ont été amenés à finaliser la programmation des fiches-projets, en tenant notamment compte des résultats de la consultation citoyenne en ligne proposée en début d'année. Celle-ci a été affinée et a permis de passer à l'étape suivante, à savoir la réflexion sur le choix de la première fiche-projet à activer.

La CLDR a également été tenue informée des avancées des projets issus du premier PCDR.

- **Convention 2012 – Maison de village de Tongre-Notre-Dame** – En concertation avec l'Administration communale, l'auteur de projet et la Direction du Développement rural, le projet ainsi que le planning de réalisation ont été révisés. Début 2024, le dossier projet définitif mis à jour a été soumis au SPW et une proposition d'avenant a été délivrée à la Ville de Chièvres.
- **Convention 2014 – Aménagement de la Place de Huissignies et ses abords** – Le dossier projet définitif doit être analysé par l'Administration communale avant d'être soumis à la Direction du Développement rural.
- **Convention 2015 – Création de logements intergénérationnels** – Le dossier projet définitif a été soumis à la Direction du Développement rural et des compléments d'informations ont été sollicités en octobre 2023.
- **Convention 2017 – Aménagement de la Place de Ladeuze** – Le permis d'urbanisme a été obtenu en septembre 2023. L'auteur de projet a pu ensuite travailler sur la constitution du dossier projet définitif.

Les membres de la CLDR, accompagnés de citoyens bénévoles, ont par ailleurs suivi la réalisation de projets issus des appels à projets BiodiverCité 2021, 2022 et 2023. Ils ont également été invités à prendre part à certains chantiers participatifs. Sur l'année 2023, les projets suivants ont notamment été concrétisés :

- La distribution d'arbres et de plants durant la semaine de l'arbre en novembre 2023 et l'organisation d'animations ;
- La pose de nichoirs ;
- La plantation de plantes tinctoriales aux abords du jardin partagé ;
- La réalisation d'une mare à Vaudignies ;
- La confection de panneaux d'informations relatifs aux jardins didactiques de l'église de Grosages ;
- Le balisage d'un sentier naturel.

Dans le cadre de l'édition 2023 de l'appel BiodiverCité, ces partenaires ont aussi participé à la réflexion sur les fiches-projets à introduire.

	Enfin, une nouvelle édition du désormais traditionnel calendrier de la Ville de Chièvres, mettant en valeur des commerçants de l'entité, a été réalisé et distribué sur l'ensemble du territoire. Treize commerçants y figurent et invitent les lecteurs à découvrir leur activité et leur quotidien.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	/
Intitulé du projet	/
Priorité du projet	/
Calendrier d'exécution	/

